

LETTRE DE RENTREE 2020-2021

Ecole Jeanne d'Arc

Madame, Monsieur, Chers parents,
Après une année scolaire plus qu'inédite, nous espérons que la rentrée scolaire sera sereine.

Toute la communauté éducative de l'école est heureuse de vous accueillir pour cette nouvelle année.

Chef d'établissement : *Mme Aurélie LAMPIRE*

MATERNELLE	Petite Section	<i>Mme Nathalie LEQUEUX</i> <i>Mme Cindie BAUDET</i>
	Petite Section / Moyenne Section	<i>Mme Camille BUFFRY</i>
	Moyenne Section / Grande Section	<i>Mme Delphine RUIZ</i>
	Grande Section	<i>Mme Madeleine GUILBERT</i>
	Aide maternelle	<i>Mme Anna BARBELET</i>
	Aide maternelle	<i>Mme Marina BRIER</i>
	Aide maternelle	<i>Mme Audrey GARCIA</i>
	Aide maternelle	<i>Mme Chloé HONNONS</i>
	Aide cantine – entretien	<i>Mme Fatou TOURE</i>
ELEMENTAIRE	CPA	<i>Mme Catherine THIEBAUD</i>
	CPB	<i>Mme Bénédicte LANDAT</i>
	CP / CE2	<i>Mme Valentine LALANCE</i>
	CE1A	<i>Mme Florence ROCHE</i>
	CE1B	<i>Mme Anne HARLAUT- REGNIER</i>
	CE2	<i>Mme Marie-Christine PINAULT</i>
	CM1A	<i>M. Jean Charles GUILBERT</i>
	CM1B	<i>Mme Sylvie TUTIAUX</i>
	CM2A	<i>Mme Mylène RASSCHAERT</i>
	CM2B	<i>Mme Nathalie BEURIER</i> <i>M Romain TAILLIER</i>
	Garderie – éducatrice midi	<i>Mme Karine GALTAT</i>
	Garderie – étude – éducatrice midi	<i>Mme Christelle THIEBAULT</i>
	Etude – éducatrice midi	<i>Mme Perrine RENAULT</i>

Les éléments ci-dessous peuvent être amenés à évoluer, suivant les annonces gouvernementales liées à la crise sanitaire. Nous vous invitons à vous connecter sur le site internet de l'école régulièrement.

1. RENTREE : Afin de fluidifier cette rentrée et d'offrir à chacun un accueil plus personnel, voici l'organisation de la rentrée.

Elémentaire : Mardi 1^{er} septembre

CM1-CM2 : 8h20

CP-CE1-CE2 : 8h30

Parents, cette année les mesures sanitaires vous imposeront de rester à l'extérieur de l'établissement, les élèves seront accueillis sur la cour par les enseignants.

Maternelle : Mardi 1^{er} septembre

Tous les MS et GS : 8h40

Parents, les mesures sanitaires vous imposeront de rester à l'extérieur des bâtiments.

LETTRE DE RENTREE 2020-2021 Ecole Jeanne d'Arc

Pour la petite section, rentrée échelonnée par ordre alphabétique : parents, il vous sera possible, uniquement le jour de la rentrée, d'accéder à la salle de classe de PS afin de découvrir l'univers où votre enfant va évoluer durant toute l'année, pour cela, **le port du masque est obligatoire.**

- Mardi 1er septembre à 8h40 : uniquement les **Noms de A à C** :
- Jeudi 3 septembre à 8h40 : uniquement les **Noms de D à K** :
- Vendredi 4 septembre à 8h40 uniquement les **Noms de L à W**
- Lundi 7 septembre : **TOUS** aux horaires habituels (cf ci-dessous)

2. LE JOUR DE LA RENTREE :

La restauration ainsi que la garderie du soir sont assurées dès le mardi 1er septembre. La garderie du matin ne commence que le jeudi 3 septembre.

Les élèves apportent **impérativement** toutes les fournitures demandées.

Les manuels sont prêtés par l'établissement (**ils sont à couvrir**). Un état du livre est fait avant le prêt, tout livre rendu en mauvais état à la fin de l'année sera facturé.

Veillez nous faire parvenir votre **attestation d'assurance responsabilité civile.**

3. HORAIRES :

- **MATERNELLE : 45, rue Marie Clémence Fouriaux**

Lundi-mardi-jeudi-vendredi

- Garderie de 7h45 à 8h30
- Classe le matin de 8h40 à 11h40 (ouverture de la grille à 8h30)
- Classe l'après-midi de 13h30 à 16h30 (ouverture de la grille à 13h20)

Fermeture de la grille 10 minutes après la fin des cours.

- Garderie de 16h40 à 18h00

Pensez à faire passer votre enfant aux toilettes avant de partir pour l'école.

- **ELEMENTAIRE : 94, Avenue de Laon**

Lundi-mardi-jeudi-vendredi

- Garderie de 7h45 à 8h20
- Classe le matin de 8h30 à 11h30 (ouverture de la porte à 8h20)
- Classe l'après-midi dès 13h30 (ouverture de la porte à 13h20)

Sorties : Parents, cette année les mesures sanitaires vous imposeront de rester à l'extérieur de l'établissement, ce qui nous oblige à adapter les horaires de sortie. Les élèves vous seront confiés par ordre d'arrivée des parents. Pour des raisons de sécurité et pour préserver la tranquillité des riverains, une fois votre enfant récupéré, nous vous demandons de ne pas rester aux abords de l'école.

CP et la classe de CP-CE2 (Mme Lalance)	16h35
CE1-CE2 (Mme Pinault)	16h40
CM1-CM2	16h45

4. ABSENCES :

Le chef d'établissement a l'obligation de signaler les absences répétées et non-justifiées auprès des services académiques.

En cas d'absence, les parents doivent avertir l'école (maternelle 03.26.40.25.92 - élémentaire 03.26.47.50.25) par téléphone le matin même, et justifier l'absence par écrit.

Les parents se tiennent informés sur le travail effectué durant l'absence.

Les demandes d'autorisation de sortie durant les heures de cours ne sont accordées qu'exceptionnellement et à condition que l'élève soit accompagné par une personne responsable qui viendra le chercher. En aucun cas un enfant ne sera autorisé à quitter seul l'école.

Pour toute sortie, il sera demandé à la personne venant chercher l'élève de compléter et de signer une autorisation écrite. (*en maternelle, auprès de l'enseignant - en élémentaire, directement à l'accueil*).

Pour quitter seul l'école ou partir avec une autre personne, aux horaires des sorties, une autorisation écrite doit être notée sinon l'enfant reste à l'école.

5. INFORMATIONS SPECIFIQUES :

- **Passage à école directe :**

Cette année nous passons à Ecole Directe. Cet outil sera le lien entre les familles et l'établissement. Vous y retrouverez la facturation, le certificat de scolarité, les résultats scolaires, etc... Nous vous conseillons de vous y connecter très régulièrement.

Le code d'accès et le mot de passe vous seront fournis en septembre par le biais de votre adresse mail que vous avez renseignée dans le dossier d'inscription.

Dans le cas où vous ne nous auriez pas communiqué d'adresse mail, nous vous prions de bien vouloir prendre contact avec le secrétariat avant le 4 septembre.

- **Langues vivantes :**

A l'école Jeanne d'Arc, l'anglais est enseigné dès la maternelle. Ce temps d'enseignement est assuré par les enseignants.

Conformément aux instructions officielles, cet enseignement se poursuivra dans les classes du CP au CM2.

CM1 et CM2 : toute l'année anglais et découverte de l'allemand et de l'espagnol avec un professeur du collège pendant l'année.

LETTRE DE RENTREE 2020-2021 Ecole Jeanne d'Arc

- **Activités temps du midi :**

En élémentaire, selon les mesures sanitaires, nous verrons si des activités durant la pause méridienne pourront être proposées, vous en serez informés ultérieurement. Dans tous les cas elles ne démarreront pas avant la fin du mois de septembre.

- **Pastorale :**

- Eveil quotidien aux valeurs évangéliques : respect, solidarité, tolérance, confiance ...
- Eveil à la religion catholique, dans le respect de l'enfant, par une pastorale de la première annonce.

En maternelle et CP, éveil à la foi.

A partir du CE1, une heure par semaine avec livret Médiaclap.

- Proposition, en lien avec la paroisse du baptême et de la première communion

Vous trouverez ci-dessous, les dates des réunions qui se dérouleront en Paroisse, pour la préparation aux sacrements.

6. CALENDRIER 1ère période : (les éléments ci-dessous et leur organisation peuvent être amenés à évoluer en fonction du contexte sanitaire).

Mardi 8 septembre	18h00 : Rencontre Parents-professeurs Maternelle-CP-CE2
Lundi 14 septembre	18h30 : réunion baptêmes 2020-2021 (au presbytère) 19h15 : réunion premières communions (au presbytère) 20h00 : réunion profession de foi (au presbytère)
Mardi 15 septembre	Photos individuelles et classes 18h00 : Rencontre parents-professeurs CE1-CM1-CM2
Jeudi 17 septembre	18h30 : réunion 1 ^{ère} année KT 2020-2021 (au presbytère) 19h15 : réunion 3 ^{ème} année KT 2020-2021 (au presbytère) 20h00 : réunion aumônerie 2020-2021 (au presbytère)
Samedi 3 octobre	Traditionnelle course d'endurance de l'UGSEL (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre) pour tous les élèves du CP au CM2 au Parc de Champagne.

7. DATES DES VACANCES :

- **Toussaint** : du vendredi 16 octobre 2020 après la classe au lundi 2 novembre 2020 au matin
- **Noël** : du vendredi 18 décembre 2020 après la classe au lundi 04 janvier 2021
- **Hiver** : du vendredi 19 février 2021 après la classe au lundi 8 mars 2021 au matin
- **Printemps** : du vendredi 23 avril 2021 après la classe au lundi 10 mai 2021 au matin
- **Pont de l'ascension** : du mardi 11 mai 2021 après la classe au lundi 17 mai 2021 au matin
- **Début des vacances d'été** : mardi 6 juillet 2021 après la classe

8. FACTURATION :

La facture annuelle est adressée fin septembre.

Les tarifs appliqués pour l'année 2020-2021, ainsi que les différents points liés à la facturation, sont détaillés dans le règlement financier qui vous a été remis lors de l'inscription ou la réinscription de votre (vos) enfant(s).

Les frais annexes comprennent : les fournitures scolaires fournies par l'établissement (cahiers, classeurs, fichiers...), les sorties ou projets spécifiques par classe.

9. ASSURANCE :

Les élèves sont couverts pour le risque "Scolaire" par le Service des Assurances FEC à Metz. Le dépliant du service assurance est consultable sur la page de rentrée et vous renseigne sur les garanties dont bénéficient les élèves et les formalités à accomplir en cas d'accident.



IMPORTANT : RESPONSABILITE CIVILE

Les élèves inscrits dans l'établissement doivent obligatoirement être couverts par une assurance Responsabilité Civile. **Nous vous remercions de nous fournir cette attestation dès la rentrée scolaire.**

10.RGPD :

En vertu de la mise en conformité du Règlement Général de la Protection des Données, nous pouvons être amenés, tout en respectant la loi informatique et liberté, à communiquer certaines informations vous concernant :

- Soit auprès de l'A P E L (association des parents d'élèves)
- Soit auprès de l'organisme en charge de la réalisation de notre brochure de présentation du groupe. Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas que certaines de ces données soient transmises, nous vous saurions gré de bien vouloir nous le faire savoir par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 15 septembre 2020.

11. APEL : Association des Parents d'élèves

C'est votre association. Chaque famille y a sa place en tant que partenaire. Y prendre part, c'est participer à la vie de l'école.

